

FICHE

Première, deuxième, troisième affaire Dreyfus

On convient aujourd'hui de trois moments distincts qui font l'affaire Dreyfus. On parle de « première affaire Dreyfus » de « deuxième affaire Dreyfus » et de « troisième affaire Dreyfus ».

La première affaire Dreyfus est l'affaire judiciaire : l'affaire du capitaine Dreyfus. Elle commence le 15 octobre 1894 avec l'arrestation du capitaine (voir fiche 3) et prend fin le 14 avril 1895 avec l'installation de Dreyfus à l'île du Diable (voir fiche 5).

La deuxième affaire Dreyfus est l'affaire politique : l'Affaire. Elle commence le 14 juillet 1897, quand Auguste Scheurer-Kestner fait savoir sa conviction de l'innocence de Dreyfus (voir fiche 6) et prend fin le 19 septembre 1899 quand le Président de la République Émile Loubet signe le décret de grâce de Dreyfus (voir fiche 8).

La troisième affaire Dreyfus est l'affaire personnelle : l'affaire de Dreyfus. Elle commence au jour de la grâce, quand Dreyfus fait savoir qu'il n'aura de cesse de se battre pour sa réhabilitation et prend fin le 13 juillet 1906 quand Dreyfus est réhabilité (voir fiche 9).

On parle aussi, après l'historien Michel Drouin, d'une **quatrième affaire Dreyfus, celle de la révision de la Révision.** Elle commence au lendemain de la réhabilitation de Dreyfus et prend fin en 1912 avec les procès intentés par Dreyfus aux journaux qui, malgré la vérité historique et légale, continuent à présenter l'innocent comme « le traître » (voir fiche 9).

Pour prolonger :

- Eric Cahm, *L'Affaire Dreyfus*, Paris, Le Livre de Poche, Références, 1994.
- Michel Drouin, *Zola au Panthéon. La Quatrième affaire Dreyfus*, Paris, Perrin, 2008.

Y a-t-il d'autres Dreyfus ? Y a-t-il d'autres affaires Dreyfus ?

Il n'est pas rare de lire dans la presse ou sur les réseaux sociaux que tel ou tel autre, se jugeant à tort ou à raison, victime d'une injustice est un nouveau Dreyfus et que son affaire est une nouvelle Affaire. Et pourtant il ne saurait en être question. Tout événement est unique et, s'il peut être comparé sur tel ou tel aspect, ne peut être considéré comme semblable. Il ne le peut et ne serait-ce parce qu'il faudrait, pour que la chose soit possible, que tous les paramètres y soient.

Cela dit, l'Histoire et l'actualité nous offrent des milliers d'exemples d'hommes et de femmes injustement condamnés, des milliers d'exemples d'hommes et de femmes victimes de préjugés ou discriminés, d'innocents victimes de la raison d'État, etc. Mais quelques terribles que soient le plus souvent chacune de ces histoires, elles sont une histoire propre dont le héros souvent bien involontaire n'est et ne saurait être Dreyfus. Enfin, établir ce genre de parallèles fait courir le risque de banaliser l'événement pris comme référence.

Histoire *véloce* de l'affaire Dreyfus

LÀ la fin du mois de septembre 1894, parvient au contre-espionnage, bureau de l'État-major, discrètement et élégamment dissimulé sous l'appellation de « Section de statistique », une lettre ramassée par la femme de ménage de l'ambassade d'Allemagne, madame Bastian, espionne au service de la France, dans la corbeille à papiers de l'attaché militaire allemand, le colonel von Schwartzkoppen. Une lettre qui accompagne une livraison de document qu'elle énumère – ce qui lui vaudra bientôt d'être nommée le « bordereau » :

Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants :

1° Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce.

2° Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan).

3° Une note sur une modification aux formations de l'artillerie.

4° Une note relative à Madagascar.

5° Le *projet de manuel de tir* de l'artillerie de campagne (14 mars 1894).

Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très-peu de jours. Le ministère de la guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables, chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. À moins que vous ne vouliez que je le fasse copier in extenso et ne vous en adresse la copie.

Je vais partir en manœuvres.

Nombreuses sont les pièces prouvant des fuites qui sont arrivées, de la même ambassade d'Allemagne à la même « Section de statistique », les années précédentes, et qui n'ont guère attiré l'attention. Mais cette fois, en ce mois de septembre 1894, le ministre de la Guerre, le général Mercier, sait que s'il veut conserver un portefeuille qui commence à lui échapper, s'air que s'il veut voir continuer à se dérouler cette carrière politique qui est maintenant son objectif, il faut qu'il agisse promptement et que soit trouvé le coupable, qu'il soit trouvé avant que l'information ne soit rendue publique. Qu'on diligente une enquête et que soit trouvé le traître, puisque ce traître existe ; il n'a pas de nom et il est urgent qu'il en ait un. L'enquête est bâclée, superficielle, et le préjugé antisémite souffle le nom de Dreyfus à quelques officiers zélés, les officiers zélés le disent au ministre et le ministre retrouve sa sérénité. Il fait arrêter Dreyfus, au terme d'une scène de roman (une dictée qui reprend les termes du bordereau et qui doit faire se troubler le traître ; scène sans réelle raison d'être puisque l'ordre d'arrestation est d'ores et déjà signé), le tient au secret, ne lui permettant aucun contact avec son épouse, ses enfants, sa famille, le soumettant à des interrogatoires, menés de main de maître par le commandant Du Paty de Clam, véritables actes de torture qui ont pour but de faire craquer un accusé qui n'avoue pas n'ayant rien à avouer. Le secret dure 15 jours jusqu'à ce qu'un officier de l'État-major, puis un second, révèlent l'arrestation du traître à l'antisémite *Libre Parole* qui trouve ainsi de quoi assurer ses gros titres pendant quelques jours et entraîne derrière elle la quasi-totalité d'une presse qu'aveugle le préjugé.

Dans la perspective du procès à venir, le ministre Mercier fait ramasser tout ce qu'il peut de ragots, se répand dans la presse – foulant ainsi aux pieds le sacro-saint principe de la présomption d'innocence –, en propos variés sur la culpabilité du « traître », puis, le conseil de guerre réuni, fait prononcer le huis clos et, l'acquittement semblant inévitable à la plupart des observateurs, fait transmettre aux juges, dans le secret des délibérations, sans que le prévenu et sa défense puissent le voir et le discuter et donc en toute illégalité, un dossier qui ne contient rien mais dont la transmission vaut ordre de condamnation. La culpabilité est prononcée à l'unanimité et le traître, après avoir été dégradé devant le front des troupes sous les cris de la foule amassée, est envoyé – non pas en Nouvelle-Calédonie où est laissée au déporté la faculté de vivre libre sur le territoire avec sa famille, comme le dit la loi –, mais au large de Cayenne, à l'île du Diable, où un régime particulier et inédit lui est réservé.

Arrêté, condamné, dégradé, déporté, le monde de Dreyfus s'écroule : à quoi bon vivre ? Mais le lien fort avec sa famille, l'amour de sa femme, de ses enfants, l'honneur de son nom lui indiquent – « pacte sacré » – une autre voie : il résistera, quoi qu'il arrive, partout et toujours, jusqu'à ce que soit réparée ce qu'il ne peut considérer que comme une erreur.

II. Mathieu Dreyfus, le frère du capitaine, son épouse, Lucie, toute la famille, n'ont plus qu'un but : prouver l'erreur, trouver le coupable. Mathieu – le « frère admirable » dira de lui Bernard Lazare – multiplie les contacts, suit toutes les pistes possibles, lance des enquêtes, consulte même, à bout de ressources, une médium ; en vain. Partout des refus, partout le silence qui semble devoir ensevelir à jamais le déporté de l'île du Diable. Pour l'éviter, en septembre 1896, près de deux ans après la condamnation, Mathieu fait lancer dans la presse anglaise la nouvelle de l'évasion de son frère. Dreyfus revient à l'actualité, la même haine se déverse dans la presse contre le « traître juif » mais quelques articles parlant pour la première fois de « doute » se publient. Pour les faire taire, l'état-major fait publier dans *L'Éclair*, en septembre 1896, un article qui révèle que Dreyfus a été condamné sur une pièce si grave qu'elle ne lui pas été montrée et l'a été aux seuls juges. L'illégalité et l'ordre de condamnation sont révélés. Sur cette base, Bernard Lazare, publiciste, critique, anarchiste, convaincu de l'innocence du capitaine dont il lit l'affaire au seul jour de l'antisémitisme, reprend et publie, au début de novembre 1896, un mémoire qu'il a écrit un an plus tôt et que la famille, le trouvant trop agressif, a refusé. Il démonte l'accusation, démonte les pseudo-preuves mais sans parvenir à convaincre la presse et le gros du public. « Vaine tentative de réhabilitation d'un traître », titre la presse².

Si le lancement de la fausse nouvelle a eu le mérite de commencer à faire réfléchir quelques personnes et a en effet empêché que disparaisse à jamais le capitaine Dreyfus, les conséquences sont terribles pour le déporté : il est mis aux fers de nuit pendant près de deux mois et enfermé dans sa case pendant la réalisation des travaux d'une palissade entourant sa case qui l'empêchera dorénavant de voir la mer.

III. Quelques mois plus tôt, au début de 1896, et en toute indépendance de Mathieu Dreyfus et de Bernard Lazare, un lieutenant-colonel, Picquart, nouveau chef de la « Section de statistique » découvre l'identité d'un nouveau traître, le commandant Esterhazy, dont il comprend bientôt que c'est à sa place que Dreyfus a été condamné.

Faisant surveiller Mathieu et Lazare, persuadé qu'ils sont proches d'aboutir au même résultat que lui et, effrayé, révèle à ses chefs sa découverte. Si l'armée ne veut pas sombrer dans un prévisible scandale, elle doit, avant que « les juifs ne le fassent », dire l'innocence de Dreyfus et la culpabilité d'Esterhazy. Ses chefs refusent de l'entendre et, la prédiction de Picquart se réalisant – l'affaire réapparaissant en effet avec la nouvelle de la fausse évasion –, trouvent curieuse la coïncidence et le mettent à l'écart en l'envoyant le plus loin possible, en Tunisie. Picquart a compris très tôt la leçon et est passé à autre chose. Pourtant, l'année suivante, en juillet 1897, se sentant menacé pour diverses raisons, il vient à Paris et révèle tout ce qu'il a découvert à un ami, Louis Leblois. Il lui fait promettre de n'en jamais rien dire sauf si un jour il devait lui arriver quelque chose. Leblois promet mais dépositaire d'un trop lourd secret, ne pouvant vivre avec l'idée qu'un innocent paie le crime d'un autre et que demeure enfouie la vérité, ne tient pas sa parole et raconte tout ce qu'il a appris à Auguste Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat. Scheurer-Kestner, atterré, révolté, se lance en campagne, affirme *urbi et orbi* sa conviction mais se trouve bloqué dans son élan : il sait l'innocence de Dreyfus, il sait la culpabilité d'un autre homme dont il ne peut dire le nom, il en a toutes les preuves mais ne peut les montrer tant que Picquart ne libère pas Leblois de sa promesse. Leblois le demande et Picquart refuse³.

Par chance, quelques mois plus tard, en novembre 1897, un banquier, Jacques de Castro va voir les Dreyfus : il connaît le nom du véritable traître qu'il vient de découvrir en comparant l'écriture d'une lettre reçue d'un de ses clients et le texte du bordereau reproduit sur un placard que Mathieu a fait réaliser (sur la base du fac-similé publié en l'année précédente par *Le Matin*) et qu'il fait distribuer sur les boulevards. Mathieu va voir Scheurer-Kestner qui s'est toujours refusé à lui donner le nom qu'il connaît et confirme sa découverte. Immédiatement Mathieu Dreyfus dénonce Esterhazy.

IV. Une enquête est ouverte sur Esterhazy, protégé par l'état-major qui a conscience que la condamnation du véritable traître serait la révision du procès Dreyfus et donc sa propre perte puisque serait à cette occasion inévitablement révélée l'illégalité de 1894 et la responsabilité des grands chefs. Est ouverte une parodie d'instruction, puis une parodie de procès au terme duquel le traître est acquitté. Il n'y a plus alors d'affaire Dreyfus, puisqu'en droit français on ne révisé pas un acquittement.

Zola, convaincu par Scheurer-Kestner, s'est engagé depuis quelques semaines. Seul, il décide d'obliger le gouvernement complice à rouvrir l'affaire. Prévoyant l'issue du procès Esterhazy, il a écrit quelques jours plus tôt, et publie, au lendemain du procès, « J'Accuse...! » qui oblige les autorités à le traduire en justice aux termes des lois sur la diffamation par voie de

presse. En février, Zola est condamné au maximum, le procès est cassé pour vice forme en avril, et, à la demande de ses amis, Zola fait défaut et s'exile en juillet en Angleterre pour empêcher que la condamnation lui soit signifiée et ne devienne alors effective⁴

Le travail opiniâtre de Mathieu Dreyfus et de Bernard Lazare, l'engagement de Scheurer-Kestner, celui ensuite de Zola, ont fait grossir les rangs des dreyfusards – convaincus de l'innocence de Dreyfus – mais surtout des révisionnistes – partisans de la révision d'un procès illégal en toute indépendance de la question de l'innocence. Face à ces hommes déterminés, qui disposent de quelques journaux – *Le Siècle*, *Les Droits de l'Homme*, *L'Aurore*, *La Fronde*, *La Paix* et, discret depuis son retrait, *Le Figaro*⁵ –, qui parlent et se comptent en publiant des listes de protestations demandant la révision du procès ou de souscription pour faire fondre une médaille en l'honneur du Zola dreyfusard⁶, qui commencent à prendre la parole dans toute la France dans de grandes réunions publiques⁷, qui se regroupent aussi au sein d'une toute nouvelle Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen, l'immense majorité du pays refuse que soit remise en question la sentence d'un conseil de guerre et que soit ainsi agité le pays. Le reste de la presse développe à l'infini ce refrain, se déchaîne sur les traîtres, suppôts de l'Allemagne, juifs et enjuivés, qu'elle accuse de défendre un coupable au nom d'une « solidarité de race » ou pour atteindre d'autres objectifs, contre la France, l'Armée, Dieu et l'Église, etc.

V En juillet 1898, le nouveau ministre de la Guerre, Godefroy Cavaignac, radical apssé au nationalisme et antidreyfusard exalté, pour enterrer une fois pour toutes l'Affaire, donne à la tribune les « preuves » de la culpabilité de Dreyfus. Une des pièces présentées par le ministre est, par les dreyfusards – de plus en plus nombreux –, arguée de faux ; la réalité de ce faux est découverte quelques semaines plus tard. Un homme de l'état-major, le lieutenant-colonel Henry, prend sur lui d'endosser seul la responsabilité collective pour sauver ses chefs. Ayant avoué, il est arrêté, incarcéré, et est retrouvé le lendemain mort, la gorge tranchée avec le rasoir qu'on lui a laissé. La révision du procès de Dreyfus devient inévitable.

VI La révision est ouverte et la presse se déchaîne contre la Chambre criminelle de la Cour de cassation, « forteresse juive ou enjuivée ». Pour calmer les nationalistes et les antisémites, qui ont le vent en poupe, pour satisfaire des électeurs qui majoritairement condamnent les « menées » dreyfusardes, la Chambre vote une loi – inique – qui dessaisit la chambre criminelle au profit des chambres réunies ; malgré cette manœuvre, la révision est décidée le 3 juin 1899 ; Zola et Dreyfus reviennent en France.

VII Nouveau procès Dreyfus à Rennes. Nouvelle mascarade dont l'accusation a réglé la mise en scène. Dreyfus est à nouveau condamné avec circonstances atténuantes. Dans la foulée, Dreyfus est gracié et, rendu à la liberté, annonce qu'il n'aura de cesse de poursuivre sa réhabilitation. L'année suivante – suite logique de la grâce et pour satisfaire une immense majorité qui ne veut plus entendre parler de l'Affaire –, est votée une loi d'amnistie, exonérant les coupables.

VIII En 1903, Jaurès fait un discours à la Chambre sur les probables irrégularités de Rennes. Le ministre de la Guerre, le général André, promet une enquête administrative et découvre, la menant, l'étendue des crimes de l'état-major, le nombre incroyables de faux rapports, de fausses preuves, de faux témoignages réunis pour fabriquer la culpabilité de Dreyfus. La Cour de cassation est saisie et, le 12 juillet 1906, casse le procès de Rennes sans que le capitaine n'ait besoin de repasser devant le parti pris d'un nouveau conseil de guerre. Nommé commandant, Dreyfus est élevé le 20 juillet au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Dreyfus est réhabilité mais une erreur est commise dans le calcul de son ancienneté qui stoppe nette sa carrière. Un projet de loi est proposé que refuse de présenter le nouveau ministre de la Guerre, le général Picquart. Dreyfus, « victime jusqu'au bout », décide, la mort dans l'âme, de demander sa mise à la retraite.

IX Après bien des difficultés, le transfert des cendres au Panthéon, voté dès 1906, est organisé pour le 4 juin 1908. Lors de la cérémonie, un journaliste antisémite tire sur Dreyfus et le blesse au bras. Jugé en septembre, il demande à ne pas comparaître pour avoir tiré sur Dreyfus mais sur le dreyfusisme, expliquant que sa condamnation serait la confirmation de la réhabilitation de Dreyfus, quand son acquittement en serait la négation. « Non, dit le jury, le prévenu n'a pas tiré sur Dreyfus. . . » Il est acquitté à l'unanimité, victoire de l'extrême-droite qui depuis deux ans mène une campagne effrénée contre la réhabilitation du « traître juif ».

